



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 065-216502260-20231211-2023067-DE



Séance du 11 décembre 2023 à 19h

2023/067

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Ingrid BOUTARFA, Jean-Baptiste MARTINEZ, Régine TOSON, Bernard LHOSSEIN, Alexandre ARRIZABALAGA, Juliette SALANNE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO

Absents : Noémie DEUTSCH, Stéphanie MARQUEZ (procuration Dominique Gaye), Caroline ECORCHON (procuration Régine TOSON), Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 05 décembre 2023

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées, qui est chargée de recouvrer les titres émis par la collectivité, lui a transmis un état d'admission en non-valeur.

Il convient donc de demander à la collectivité :

- de donner son accord pour que l'état des sommes non recouvrées soit considéré comme des admissions en non-valeur
- d'éditer un mandat du montant total de ces sommes que la commune ne pourra pas récupérer.

L'état concerne l'admission en non-valeur d'une créance de cantine, France télécom, irrécouvrable car le redevable est, après enquête menée par la DDFIP, considéré comme insolvable.

Le détail est joint en annexe de la délibération.


Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'admission en non-valeur d'une créance de taxe d'urbanisme d'un montant de 3 406,53 €.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le.....
de la publication le.....
IBOS, le.....
Le Maire,

Le Maire,


Denis FEGNE



Denis FEGNE

Exercice 2023

Numéro de la liste 5237300911

22 pièces présentes pour un total de 3406,53

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue Personne physique - Particulier Personne physique - Artisan Commerçant A Personne morale de droit privé - Société	Exercice 2023	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Catégories de produits	cantine/gardié divers Revenus des Immeubles		2 937,82 € 98,43 € 4,40 € 365,86 €	
Motifs de présentation	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes RAR inférieur seuil poursuite		34,00 € 3 364,73 € 1,00 €	
Exercice de P.E.C			3 327,50 € 3 381,90 € 48,43 €	
			1,00 € 34,00 € 27,20 € 37,40 € 3,23 € 91,47 € 91,47 € 91,47 € 91,47 € 91,47 € 91,47 € 91,47 € 1,430,80 € 1 324,08 €	
Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
Particulier		2020 T-158	ADEL Meggie	3,40 € RAR inférieur seuil poursuite
Particulier		2019 T-1177	ADEL Meggie	6,80 € RAR inférieur seuil poursuite
Particulier		2020 T-11	ADOLFO ADEL OU Stepha	10,20 € Poursuite sans effet
Particulier				Combinaison infructueuse d actes
Particulier				RAR inférieur seuil poursuite
Particulier		2019 T-310	DOERR DOMINIQUE Steve	17,00 € Combinaison infructueuse d actes
Particulier		2018 T-303	DOMINIQUE OU Sandy	6,80 € Combinaison infructueuse d actes
Particulier		2018 T-220	DOMINIQUE OU Sandy	17,00 € Combinaison infructueuse d actes
Particulier		2018 T-164	DOMINIQUE OU Sandy	13,60 € Combinaison infructueuse d actes
Particulier		2007 T-452	FRANCE TELECOM MOBIL	1 430,80 € Poursuite sans effet
Inconnue				Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2006 T-813	FRANCE TELECOM MOBIL	1 324,08 € Poursuite sans effet
Inconnue				Combinaison infructueuse d actes
Société		2012 T-553	FRANCE TELECOM ORAN	91,47 € Poursuite sans effet
Société				Combinaison infructueuse d actes
Société		2011 T-561	FRANCE TELECOM ORAN	91,47 € Poursuite sans effet
Société				Combinaison infructueuse d actes
Société		2010 T-477	FRANCE TELECOM ORAN	91,47 € Poursuite sans effet
Société				Combinaison infructueuse d actes
Société		2013 T-396	FRANCE TELECOM ORAN	91,47 € Poursuite sans effet
Société				Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2014 T-500	FRANCE TELECOM UC IDI	91,47 € Poursuite sans effet
Inconnue				Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2009 T-543	FRANCE TELECOM-UC IDI	91,47 € Poursuite sans effet
Inconnue				Combinaison infructueuse d actes
Particulier		2020 T-904	GUILLEBAUT Vanessa	6,80 € Poursuite sans effet
Particulier				Combinaison infructueuse d actes
Particulier		2020 T-818	GUILLEBAUT Vanessa	3,40 € Poursuite sans effet
Particulier				Combinaison infructueuse d actes
Particulier		2020 T-978	GUILLEBAUT Vanessa	3,40 € Poursuite sans effet
Particulier				Combinaison infructueuse d actes
Particulier		2017 T-258	LAFLEUR Peter	3,23 € RAR inférieur seuil poursuite
Particulier		2020 T-124	LAMBERGER Cathy	6,80 € RAR inférieur seuil poursuite
Particulier		2019 T-333	MATAS Anthony Antony	3,40 € RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur		2023 T-69	TRILLE	1,00 € RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur				1,00 € RAR inférieur seuil poursuite
			TOTAL	3 406,53 €

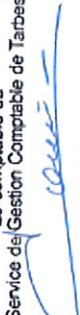
Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 065-216502260-20231211-2023067-DE

Berger
Levrault

Le comptable du
Service de Gestion Comptable de Tarbes

Romain POMMIER